

Projet pédagogique

Action Jeunesse 2018 /2019



Espace Action Jeunesse –
60 rue du Général Leclerc – 95410 GROSLAY

TELEPHONE 01-34-28-68-68

ADRESSE DU SITE INTERNET : <http://www.mairie-grosly.fr/>
ADRESSE DE L'ACTION JEUNESSE : action.jeunesse@mairie-grosly.fr
ADRESSE DU SITE D'INSCRIPTION EN LIGNE : <http://grosly.portail-defi.net>



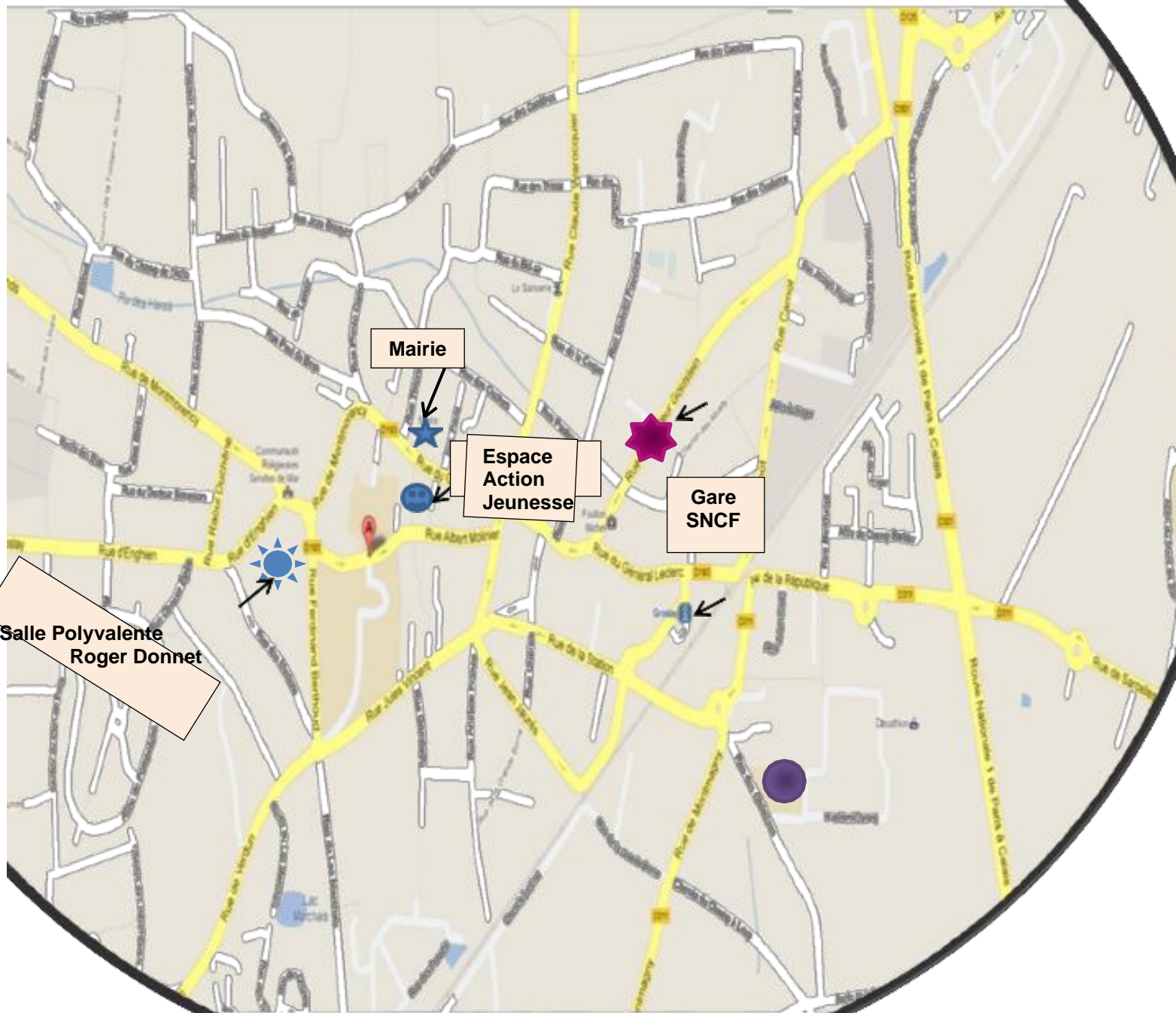


SOMMAIRE

1 PRESENTATION DE LA COMMUNE ET DE L'ESPACE ACTION JEUNESSE.....	
2 PRESENTATION DE LA STRUCTURE.....	
3 LE PROJET POLITIQUE DE LA MUNICIPALITE POUR L'ACTION JEUNESSE.....	
4 LES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES : LA DÉCLINAISON DU PROJET ÉDUCATIF.....	
5. ARTICULATION ENTRE VIE QUOTIDIENNE ET ACTIVITES : DES ACTIONS CONCRETES.....	
6. LES FONCTIONS DE CHACUN (DIRECTION ET ANIMATEUR)	
7. LES MESURES ENVISAGEES POUR ACCUEILLIR UN ENFANT ATTEINT D'UN HANDICAP.....	

1. PRESENTATION DE LA COMMUNE ET DE L'ESPACE ACTION JEUNESSE

Plan de la commune



Diagnostic jeunesse

Alors que 80 % des femmes en âge de travailler exercent une activité professionnelle et doivent concilier vie familiale et vie professionnelle, les familles ont des besoins croissants en matière d'accueil pour la petite enfance et les jeunes (Caf.fr).

De plus, le constat dressé unanimement (INJEP) : celui de la crise des structures d'accueil destinées à la tranche d'âge des 11-17 ans. Ils ne se reconnaissent plus dans les activités que leur proposent les centres de loisirs traditionnels qu'ils ont jusque-là fréquentés et les structures destinées aux jeunes en général, ne les prennent pas en compte. Ils désertent alors massivement les équipements publics de proximité et les activités qui leur sont proposées.

Au-delà de ces considérations, notons qu'en termes de politique publique, cette tranche d'âge, en gros celle des « années-collège », échappe très largement aux dispositifs publics qui s'adressent soit aux plus petits, « les enfants », soit aux 18-25 ans « les jeunes adultes ».

De façon générale, ils semblent manifester une grande difficulté de fidélisation que ce soit à un lieu, à un groupe, si ce n'est celui des pairs, à une idée. Une revendication essentielle : avoir un lieu de rencontre, uniquement pour eux (elles), sans contrainte.

Cependant, depuis la mise en place des semaines multi activités Action Jeunesse la commune de Groslay contrairement au diagnostic national, voit les demandes des familles augmenter et les jeunes sont de plus en plus fidèles. A noter aussi une forte fréquentation de filles lors des différentes actions.

1 Présentation de la ville

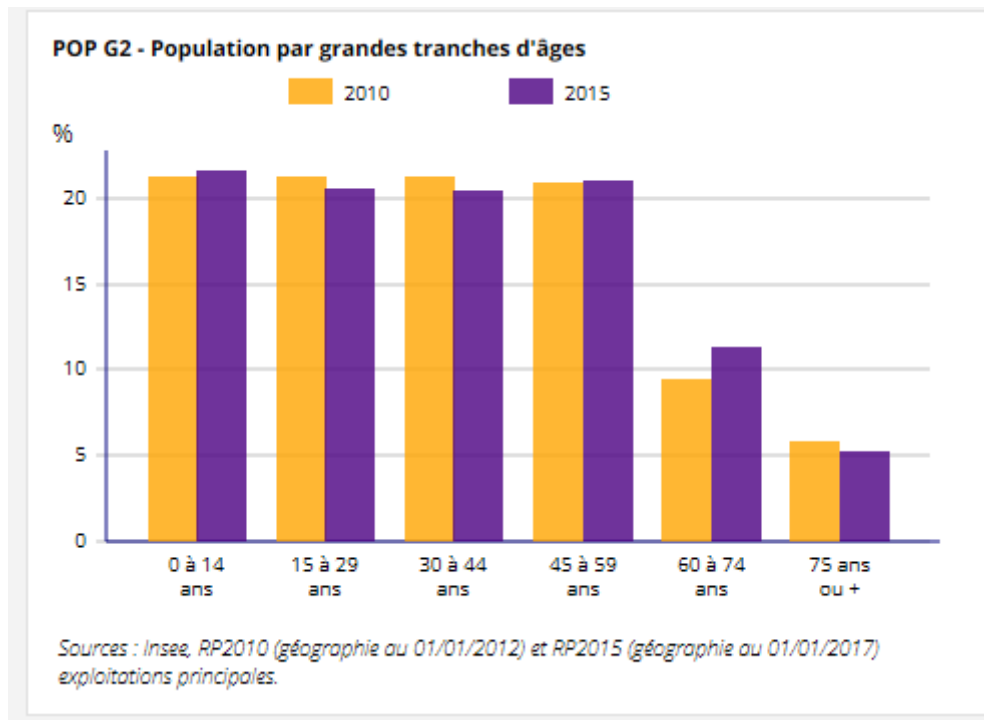
Groslay est située sur le flanc est de la butte-témoin portant la ville de Montmorency, à 15 km au nord de Paris. La commune est limitrophe de Montmorency, Saint-Brice-sous-Forêt, Sarcelles, Deuil-la-Barre et Montmagny.

La gare de Groslay, se situe sur la ligne H du Transilien, branches Paris-Nord — Persan-Beaumont / Luzarches.

La gare bénéficie d'un train omnibus au quart d'heure du lundi au vendredi, et d'un train à la demi-heure en soirée (après 20 h 30) et le week-end. Il faut de 15 à 17 minutes de trajet à partir de la gare du Nord.

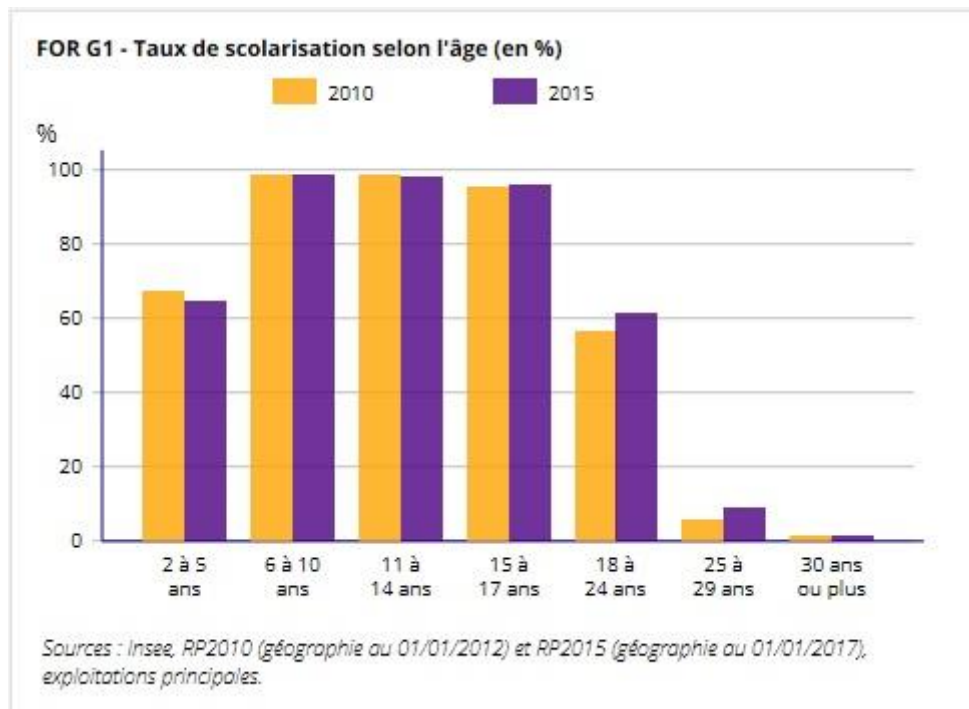
La commune est également desservie par la ligne 95.02 (Montmorency - Roissypôle) du réseau Busval d'Oise, exploitée par les Courriers d'Île-de-France (CIF).

Groslay une ville jeune



La population Groslaysienne est équilibrée entre les jeunes et les adultes, on peut tout de même apercevoir depuis 2015 une augmentation des 0-14 ans qui risque de rajeunir la population dans les prochaines années.

Des jeunes Groslaysiens scolarisés



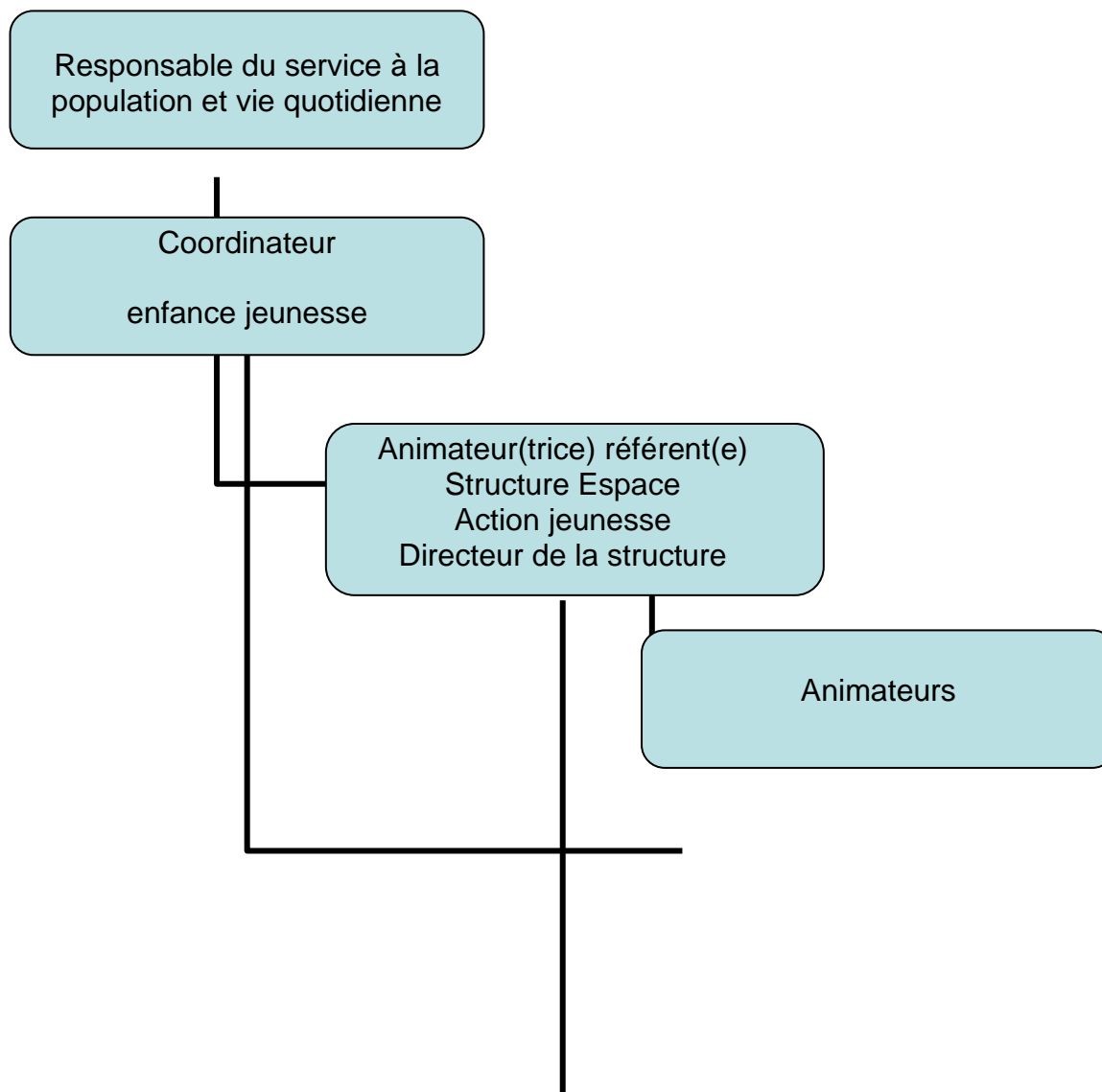
Groslay est une ville où les jeunes sont fortement scolarisés. Cela est une opportunité et doit guider nos actions vers les jeunes et développer le partenariat avec les groupes scolaires.

2 Présentation de la structure

Un accueil se fera dans le local situé au 60 rue du Général Leclerc et dans la salle C située dans l'école A. Daudet Bâtiment B au 11, Place de la Libération 95410 GROSLAY

- L'accueil sera extra-scolaire : les lundis, mardis, jeudis, vendredis soir à partir de 16 heures, les mercredis de 14h à 19h. Les petites et grandes vacances scolaires de 10h à 18h.

L'équipe d'Animation



Pendant les vacances scolaires 1 ou 2 animateurs seront détachés de l'accueil de loisirs (1 animateur pour 12 jeunes/11 à 17 ans)

Lieux fréquentés par l'Action Jeunesse trop proches pour être désignés sur le plan:

La Médiathèque de Groslay

Située à deux pas de l'Action Jeunesse, la médiathèque est très appréciée des jeunes. Elle propose des ouvrages dédiés aux publics jeunes ainsi que divers espace autour du multimédia. La médiathèque propose aussi des expositions et des événements culturels.

Terrain multisports

Un terrain qui offre beaucoup de perspectives sportives... Ce terrain se trouve à côté des jardins familiaux situé

en bout de la rue Gambetta et à 10 minutes à pied de l'Action Jeunesse.

Gymnase Jack Pichery

Ce gymnase dispose d'une salle de danse, d'un dojo, d'un gymnase et d'un terrain de pétanque. Il se situe à côté de l'Accueil de Loisirs des Glaisières, allée de la pommeraie.

Horaires et conditions d'accueil de la structure

LES TEMPS PERISCOLAIRES

Le temps périscolaire débute à :

Les soirs :

Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi :
de 16h00 à 19h00

C'est un accueil de jeunes en milieu ouvert les jeunes viennent et partent quand ils veulent pendant les créneaux d'ouvertures.

Le directeur (trice) devra noter le temps de présence de l'enfant. LES MERCREDIS ET SAMEDIS*

Les mercredis :

Ouverture : de 14h00 à 19h00

C'est un accueil de jeunes en milieu ouvert les jeunes viennent et partent quand ils veulent pendant les créneaux d'ouvertures.

Le directeur (trice) devra noter le temps de présence de l'enfant.

Les samedis :

Ouverture possible de façon exceptionnelle selon l'animation prévue. (Horaire à définir en fonction des besoins).

LES VACANCES SCOLAIRES :

Lundi - Mardi – Mercredi – Jeudi - Vendredi

Ouverture : de 10h00 à 18h00.

IMPORTANT: l'organisation n'est plus en milieu ouvert; le jeune est dans l'obligation de rester sur la journée sauf dérogation parentale.

Les horaires peuvent être modifiés en fonction des actions mises en place.

LES MODALITES D'INSCRIPTIONS (cf règlement intérieur)

En période scolaire (lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi soir) : tarif de 15.00 € par enfant, avec une dégressivité de 15% du coût à compter du 2^{ème} enfant et une dégressivité de 20 % du coût à compter du 3^{ème} enfant et plus, pour une inscription de septembre à septembre.

Dépôt des dossiers de pré-inscription, dans la période définie pour une semaine multi-activités.

3. PROJET POLITIQUE DE LA MUNICIPALITE POUR L'ACTION JEUNESSE

Depuis plusieurs années, en attendant la réalisation de la Maison des Associations et de la Jeunesse, la municipalité a multiplié les actions en faveur des jeunes :

- sorties familiales,
- ateliers à la médiathèque,
- semaines multi-activités pendant les vacances scolaires,
- séjours pendant les périodes estivales.

Aujourd'hui, un espace dédié à la jeunesse situé au 60 rue Général Leclerc se propose :

- d'accueillir,
- d'accompagner dans les devoirs scolaires,
- de favoriser l'accès aux multimédias,
- d'organiser des activités culturelles et sportives, entre autres, au profit de nos adolescents.

La sécurité fait l'objet de règles précises et sont exposées dans le règlement intérieur.

Les équipes d'encadrement veilleront à la fois :

- à la qualité de l'accueil,
- à la prise en compte dans les propositions d'activités de toutes les données spécifiques au public concerné,
- à favoriser l'esprit d'initiative, l'expression des choix et des responsabilités,
- à l'ouverture au monde (sans dogmatisme ni idéologie) et plus spécifiquement à notre environnement avec ses réalités historiques, géographies, sociales, économiques et humaines.

L'Espace Action Jeunesse nous paraît être le lieu privilégié, au-delà des loisirs, pour forger les valeurs communes de respect d'entraide et solidarité et faire émerger chez nos jeunes des citoyens actions de leur vie et de leur ville.

4.LES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES : LA DÉCLINAISON DU PROJET ÉDUCATIF

Objectif général

Créer un lieu de vie, de référence et de repère, de rencontres, de convivialité, de convergence et de rayonnement de l'information, un lieu d'apprentissage, de confrontations, de reconnaissance et de valorisation.

Objectifs transversaux

Contribuer à leur épanouissement et à leur intégration dans la société par des projets favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation.

Susciter leurs initiatives en favorisant une prise de responsabilité.

Favoriser leur autonomie en les associant à l'élaboration des actions les concernant.

Permettre l'élaboration de nouvelles offres sur les temps périscolaires et extrascolaires en s'appuyant sur leurs souhaits et centres d'intérêt.

Prendre en compte les attentes des jeunes.

Faire participer les jeunes et encourager leurs initiatives.

Favoriser la pleine et entière participation de tous les jeunes à la vie en société.

Réfléchir à la préparation de leur avenir.

Donner l'envie à chaque jeune de construire à sa vie sociale et citoyenne.

Donner les moyens de s'engager et s'investir dans son environnement de proximité.

Valoriser les compétences sociales des jeunes.

Accueil, écoute et prévention

Accueillir, détecter, prévenir, écouter, favoriser l'expression des malaises, des envies, difficultés et projets.

Poursuivre la lutte contre l'exclusion et contre les discriminations.

Sensibiliser aux conduites à risques.

Information et orientation

Orienter, informer sur les démarches à suivre dans le monde de l'adulte responsable.

Diriger, recadrer, faire le lien intergénérationnel, avec les autres acteurs éducatifs et les autres organismes.

Faire participer à l'actualité et promouvoir l'ouverture sur le monde.

Expression et pratiques artistiques

Pratiques artistiques : permettre aux jeunes, au travers de pratiques artistiques (slam, hip-hop, rap...) d'explorer et de valoriser leurs potentialités d'imagination, de créativité, d'ingéniosité.

Il faut prendre en compte l'importance de leur créativité. Ils expriment des envies, des savoir-faire, des douleurs et des espoirs. La capacité d'expression ainsi mise en forme participe à une démarche de communication qui se veut, échange, production commune. Qu'importent les supports, pourvu qu'ils permettent l'expression, l'interrogation, la réflexion. Ils doivent être diversifiés et permanents.

Il est en effet nécessaire d'avoir des connaissances du monde actuel (dimension culturelle et historique) pour pouvoir intervenir dans le débat public et se prononcer de façon valide sur les choix offerts dans une société démocratique.

La culture et l'art sont des facteurs déterminants de développement.

Mixité sociale

Favoriser la pluralité des publics.

Rencontrer d'autres jeunes, d'autres façons de faire.

Combattre les préjugés en confrontant les jeunes à d'autres cultures.

Multiplier les échanges.

Engagement et responsabilisation

Remotiver, stimuler, valoriser, développer un sentiment de compétence.

Susciter l'engagement, responsabiliser, faire confiance, susciter et soutenir les initiatives et accompagner.

Redynamiser une motivation civique et citoyenne.

S'engager dans un travail collectif, se confronter à l'exigence de résultat.

Concevoir un projet, le porter, le négocier, en parler avec les autres (la société, les autorités locales).

La mise en situation d'expérimentation avec ces jeunes, dans un projet collectif, favorise progressivement leur implication, l'apprentissage des règles, le développement de leurs compétences et leur responsabilisation.

Citoyenneté

Montrer l'exemple.

Rappeler les règles.

Lutter fermement contre toute forme d'incivilité constatée au quotidien.

Renforcer les valeurs respect, solidarité.

Gérer les conflits par la non-violence.

Créer des outils d'animation autour de l'éducation civique,

Favoriser l'insertion sociale des jeunes et leur mobilité.

Accompagner vers une vie d'adulte autonome.

Lien intergénérationnel

Favoriser et promouvoir la solidarité intergénérationnelle.

Créer des échanges entre les générations (plus anciennes et plus jeunes)

5. ARTICULATION ENTRE VIE QUOTIDIENNE ET ACTIVITES : DES ACTIONS CONCRETES

ACTIVITÉS RESPONSABILISANTES

L'Espace Action jeunesse doit rendre les jeunes acteurs de leurs projets et les considérer comme une ressource pour la ville.

Objectifs : Inciter les jeunes à participer, comme acteurs, à de grands événements locaux,
Valoriser la jeunesse comme ressource locale.

Potentielles actions :

Participer activement aux événements marquants de la Ville (Festival de Théâtre, Téléthon, Fête de la Nature, Fête de la musique...)

Organiser des chantiers éducatifs.

ACTIVITÉS EN LIEN AVEC LA SCOLARITE

L'Espace Action jeunesse doit s'adresser aux jeunes pour leur offrir, en complément de l'école, l'appui et les ressources dont ils ont besoin pour réussir, de redonner un sens à leurs apprentissages, de renforcer la confiance des jeunes dans leur capacité de réussite.

Aide aux devoirs

Objectifs : Accompagner les jeunes dans leurs travaux scolaires,
Offrir un espace ressource pour faciliter les recherches,
Faire un retour aux parents en leur permettant de mieux s'impliquer dans la scolarité de leur enfant.

Potentielles actions :

Mise en place d'un espace informatique et accompagnement de l'animateur pour réaliser les devoirs ou travaux des jeunes.

Echanges avec les parents afin de dédramatiser certaines situations de blocage dans la vie du jeune.

ACCOMPAGNEMENT CITOYEN

L'apprentissage des règles permet aux jeunes de développer des compétences et des capacités d'initiatives pouvant favoriser l'expérience d'une image positive d'eux-mêmes et l'élaboration d'un projet d'insertion sociale et professionnelle. Il leur permet de devenir des êtres autonomes, c'est-à-dire capables de décider et de choisir selon leurs propres intérêts, selon une identité qui leur est propre.

Objectifs : Affiner notre mission d'écoute, d'information et d'orientation professionnelle.
Répondre ou orienter les jeunes vers les institutions compétentes lors des questions sur leur avenir.
Placer les jeunes au cœur de l'évolution de la société.
Concourir à tisser un lien social fondé sur une culture et des valeurs communes : Liberté, égalité, fraternité, laïcité, refus de toutes les discriminations, lutte contre le racisme...

Potentielles actions :

Mise en place d'information concernant les forums, les institutions liées à la formation et scolarité.

Visites et échanges avec les institutions locales, départementales, nationales (Mairie, Pompiers, Police, Tribunaux, Institutions

de l'Etat...)

Organiser des soirées débats sur les sujets sociétaux.

ACTIVITÉS ET PROJETS SOCIOCULTURELS

Objectifs : Sensibiliser les jeunes à apprendre à accueillir la nouveauté.

Développer les capacités des jeunes à vivre en collectivité.

S'ouvrir sur l'environnement extérieur.

Potentielles actions :

Organiser des sorties régulières dans le cadre de visites culturelles et découverte du patrimoine, découverte d'une ville, spectacles...

Organiser des camps et séjours.

ACTIVITES D'EXPRESSION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

Par la découverte et la pratique d'activités artistiques et culturelles l'Espace Action Jeunesse doit contribuer à éveiller la curiosité, la sensibilité des jeunes. Dans les différents ateliers, développer leur autonomie et leur créativité. Participer à la construction des compétences, les compétences sociales et civiques, l'autonomie, l'initiative et faire découvrir la diversité et la complémentarité des expressions artistiques par une approche à la fois pratique et critique.

Objectifs : Offrir un meilleur accès à la culture.

Ouvrir des perspectives sur leur environnement culturel.

Proposer de nouvelles possibilités d'expression artistique personnelle au sein de projets collectifs.

Potentielles actions :

Mise en place d'ateliers et stages d'initiations autour de l'art, la danse, la musique, le cinéma, le théâtre, l'écriture...

ACTIVITÉS SPORTIVES

Il faut répondre au besoin de bouger, de découvrir les possibilités de performances physiques propres à cet âge, les activités sportives trouvent là tout leur sens.

Objectifs : Favoriser la découverte de pratiques sportives locales

Offrir la possibilité de découvrir des nouvelles pratiques sportives

Potentielles actions :

Mise en place d'ateliers et stages d'initiations sportives avec des associations locales,

Mise en place d'activités sportives.

ACTIVITES MULTIMEDIAS

A partir de nos pratiques de terrain auprès des enfants et des jeunes, dans les espaces d'éducation aussi bien formelle que non formelle comme l'Espace Action jeunesse, il nous semble utile de re-situer l'éducation aux médias dans un projet culturel global et d'en rappeler les fondements.

Objectifs : Éduquer à la bonne utilisation de l'image

Sensibiliser aux dangers d'internet et des réseaux sociaux

Utiliser les outils multimédias modernes comme moyens d'expression

Développer des compétences informatiques

Potentielles actions :

Utiliser la photographie et la vidéo comme moyen d'écriture,

Création de court-métrage vidéos,

Mise en place de stages d'initiation informatique,

Création d'exposition photos.

6. FONCTION DE CHACUN

La direction

Elle a un rôle formateur et doit donner les moyens à l'équipe d'animation d'atteindre les objectifs fixés par son projet pédagogique.

Elle doit :

- évaluer tous les besoins pour le bon fonctionnement du centre et mettre tout en œuvre pour y arriver;
- manager l'équipe pédagogique, gérer les conflits et permettre à tous de s'épanouir dans son travail,
- collaborer avec son personnel d'animation dans l'élaboration des projets d'animation;
- effectuer des tâches administratives, celles demandées par le service et celles relatives à la tenue des documents obligatoires ;
- se tenir informée de l'évolution de la réglementation;
- tenir compte de la spécificité du public accueilli (enfants et animateurs) et assurer leur sécurité physique, affective et morale;
- maintenir l'information auprès des parents, des enfants;
- organiser des concertations régulières avec les animateurs, les enfants, pour résoudre les problèmes éventuels, faire connaître les idées de chacun;
- organiser des projets novateurs en fonction des besoins de son public;
- accompagner son équipe d'animation et lui permettre d'évoluer professionnellement;
- s'adapter à tous les problèmes d'animation ou de gestion afin d'y apporter des solutions;
- communiquer avec tous les membres de son équipe, elle est le référent principal du centre en relation directe avec sa hiérarchie, les prestataires de services, la CAF et les familles;
- évaluer régulièrement l'ensemble de l'équipe, le fonctionnement, les problèmes de terrain.

L'animateur

Il est référent principal des enfants dont il a la charge, et doit avoir une attitude d'adulte responsable.

Son comportement doit être exemplaire.

Il doit :

- **prendre en compte la sécurité morale, affective et physique de l'enfant;**
- **être force de proposition**, que ce soit au niveau de ses activités ou lors de la création d'un projet;
- prendre connaissance du projet pédagogique et **le respecter**;
- participer aux réunions de préparation et **s'impliquer** dans les projets d'activités;
- **être disponible** pour l'installation et le rangement du centre;
- connaître les besoins spécifiques des enfants dont il a la charge (**fiche sanitaire**) ;
- **se présenter le matin en pleine possession de ses moyens : en cas de problèmes de santé pouvant nuire à l'encadrement des activités, prévenir le plus rapidement possible le directeur (trice) :**
- **adopter une attitude d'adulte responsable à tout moment d'une journée en centre;**
- respecter et faire respecter le règlement intérieur;
- avoir une bonne gestion de groupe de vie, **ce qui implique un accompagnement dans les temps de vie quotidienne, les animations;**
- **mener des animations de qualité, en petit, moyen ou grand groupe;**
- développer son relationnel avec les familles, les enfants et tout le personnel de la structure;
- **savoir communiquer avec l'ensemble de l'équipe d'animation, lors des préparations d'activités, des bilans, et de tous les moments de la vie du centre;**
- **s'adapter à tout problème d'animation avec calme et patience, ne pas crier ;**
- **prendre en compte les conseils de la direction pour pouvoir évoluer dans son travail ;**
- se vêtir de manière correcte et appropriée à l'encadrement d'un public jeune

7 Les mesures envisagées pour accueillir un enfant atteint d'un handicap

v L'inclusion au centre Action Jeunesse

Le responsable en accord avec l'Organisateur doit déterminer si les capacités de l'enfant et ses aptitudes sont compatibles avec la vie en collectivité et la pratique de certaines activités, et donc si l'accueil et l'accompagnement de l'enfant sont possibles.

Le temps d'intégration des enfants se vit sur la structure.

Il doit permettre à tous les acteurs d'y participer : l'enfant accueilli, les autres enfants, les familles, l'équipe pédagogique, l'organisateur ainsi que toutes les personnes qui concourent par leurs actions au développement de l'enfant, médecins, éducateurs...

Pour que l'accueil soit le plus efficient possible, on peut déterminer trois étapes dans la démarche à mettre en place :

- ✓ **AVANT** : Ce temps est consacré à élaborer avec les parents le projet d'intégration. Le projet s'appuie sur la demande des parents et sur les possibilités d'intégration qu'offre la structure d'accueil.
- ✓ **PENDANT** : Il s'agit de l'inclusion proprement dite et des actions mises en œuvre pour favoriser un accompagnement adapté à la vie quotidienne, les activités et les relations dans le groupe.
- ✓ **APRES** : C'est une étape importante à l'intégration, elle consiste à mesurer la bonne exécution du projet d'intégration, à repérer les points forts et les limites rencontrées tant du point de vue des parents que de l'équipe pédagogique.

Le pointage des présences des enfants se fera sur des bordereaux formalisés par groupe. La liste nominative des enfants sera indiquée ainsi que les jours et les plages horaires.

Les documents obligatoires seront affichés ou classés avec les éléments suivants :

- Les instructions départementales.
- Les conditions de mise en œuvre du projet pédagogique.
- Les diplômes des directeurs brevetés.
- L'accord écrit et signé du représentant légal pour les mineurs
- Le récépissé délivré par la D.D.C.S.
- Les fiches sanitaires de liaison des enfants
- Le registre d'infirmerie.
- Les certificats de conformité des locaux
- Le registre de sécurité
- Le rapport de la commission de sécurité
- La police d'assurance avec avenants éventuels.

Les affichages obligatoires seront disposés principalement dans la salle principale.

